Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE

BASTA

Référence : PR-1100437
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : *23.08.2006*

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Marque	:	**BASTA**
Utilisation recommandée	:	Herbicide
SOCIETE	:	Omya (Schweiz) AG AGRO Baslerstrasse 42 4665 Oftringen
Téléphone	:	+41627892929
Téléfax	:	+41627892077
Téléphone en cas d'urgence	:	+41627892365
en dehors des heures de bureau :		+41412262576

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Concentre soluble dans l'eau

Composants dangereux	CAS-No.	EINECS-No.	Symbole(s):	Phrase(s) de risque	Concentration
Glufosinate-ammonium	77182-82-2	278-636-5	Xn	22	18 %
Perflourierte Phosphin-/Phosphonsäuren			Xn, N	22, 51/53	<= % 5 %

Phrase(s) de risque Voir chapitre 16.:

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
Irritant pour les yeux.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux	:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Contact avec la peau	:	Quitter le vêtement souillé ou éclaboussé. Laver à l'eau et au savon. En cas de manifestation cutanée persistante, consulter un médecin.
Inhalation	:	Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Ingestion	:	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Prendre contact avec le Centre Anti-poison le plus proche.

Avis aux médecins

Symptômes	:	Tremblements; troubles de la connaissance, crampes se manifestant après plusieurs heures. - troubles gastro-intestinaux Hyperthermie Difficulté respiratoire. Bradycardie / Tachycardie
Traitement	:	Premiers secours, décontamination, traitement symptomatique et administration d'antidote. Contre-indication: Atropine Intubation endotrachéale et lavage de l'estomac, suivi de l'administration de charbon actif puis d'une solution aqueuse ,de sulfate. Thérapie : Phenobarbital sodé, 1 mg/kg par voie intramusculaire ou par voie sous-cutanée, 5 mg/kg et par jour; si necessaire, administrer lentement par voie intraveineuse 10 mg de Diazepam. Elimination par dialyse ou perfusion sanguine. Contrôle E.C.G. (électrocardiogramme) Contrôle E.E.G. (électroencéphalogramme) Surveillance de la respiration, du coeur, du système nerveux central. Eventuellement apport d'oxygène. Suivi médical pendant au moins 48 heures, si de grandes quantités ont été ingérées.
Renseignement : La Suisse	:	Centre toxicologique suisse 8032 Zurich, service de l'information de secours: Téléphone. 145 (044/2515151), fax 044/2528833

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	- dioxyde de carbone Poudre d'extinction Mousse Pulvérisation d'eau
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Jet d'eau
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx) Oxydes de soufre Acide fluorhydrique (HF) Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore) Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques comme l'Acide cyanhydrique n'est pas exclue.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants	:	Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Eloigner le produit des incendies, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter un accroissement de la pression. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	:	Mettre les personnes en sûreté. Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage	:	Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Conseils suplémentaires	:	Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- précautions pour la manipulation sans danger	:	Conserver sous clé. Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Le produit est combustible. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Produit insensible aux chocs et à la friction, en conséquence non explosible. Peut être enflammé par une flamme ouverte.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Craint le gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du rayonnement direct du soleil.
Précautions pour le stockage en commum	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec limites d'exposition professionnelle

Composants	CAS-No.	Valeur	Mise à jour	Base
1-Methoxy-2-propanol	107-98-2	370 ppb		

Protection individuelle

Protection respiratoire	:	- en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2
Mesures générales de protection	:	Eviter d'inhaler des vapeurs, des aérosols et des brouillards de pulvérisation Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.
Protection des mains	:	- gants en caoutchouc nitrile
Protection des yeux	:	- port de lunettes et protection du visage.
Protection de la peau et du corps	:	- vêtement de protection

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique	:	liquide
Forme	:	Concentre soluble dans l'eau
Couleur	:	bleu
Odeur	:	légèrement piquante

Information supplémentaire

Point d'éclair	:	60 °C	DIN EN 22719 / ISO 2719
Température d'auto-inflammabilité	:	440 °C	92/69/CEE, A.16
Propriétés comburantes	:	aucune propriété comburante	
Caractéristiques d'explosion	:	Non-explosif.	
Densité	:	1.103 g/cm3 [20 °C]	
Solubilité dans l'eau	:	très bonne solubilité	
pH	:	6,6 10 g/l] solution en eau distillée.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: -4,01 Mésuré à un pH de 7	
Viscosité, cinématique	:	21,99 mm2/s [40 °C]	
Surface tension	:	24,5 mN/m [40 °C]	

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Réactions dangereuses	:	Réactions dangereuses : Dégagement d'ammoniac au contact des acides.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	:	DL50, rat: 1.910 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50, rat / 4 h: 3,22 mg/l La toxicité aiguë par inhalation a été déterminée sur le produit en aérosol. Considérer les précautions d'emploi lors de l'atomisation.
Toxicité dermale aiguë	:	DL50, rat: 1.380 mg/kg
Irritation de la peau	:	lapin: Faiblement irritant - marquage non obligatoire.
Irritation des yeux	:	lapin: irritant
Sensibilisation	:	cochon d'Inde: essai de Buehler, non sensibilisant
Remarques	:	Les données toxicologiques mentionnées,ont été établies par analogie.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Biodégradabilité	:	Le produit est biodégradable.
Toxicité pour les poissons	:	CL 50, truite arc-en-ciel (salmo gairdneri) / 96 h: 34 mg/l
Toxicité pour les algues	:	CE 50, Scenedesmus subspicatus / 72 h: 36 mg/l
Toxicité pour daphnie	:	CE 50, Daphnies : 26,8 mg/l
Remarques	:	Non toxique pour les abeilles. Les données écologiques mentionnées ont été établies par analogie.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit	:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
Emballage	:	Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dansune décharge.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	:	non repris comme matière dangereuse.
RID	:	non repris comme matière dangereuse.
IMDG	:	non repris comme matière dangereuse.
ICAO/IATA	:	non repris comme matière dangereuse.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

etiquetage selon la Directive-CE	:	Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).	
Symbole(s)	:	Xn	Nocif
Phrase(s) de risque	:	21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
		36	Irritant pour les yeux.
Phrase(s) de sécurité	:	2	Conserver hors de portée des enfants.
		35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
		36/37	Porter un vÛtement de protection et des gants appropriés.
		46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Conseils suplémentaires	:	SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Respecter les recommandations d'emploi afin d'éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des types de risques particuliers selon le chapitre 2 :

Glufosinate-ammonium

22	Nocif en cas d'ingestion.

Perflourierte Phosphin-/Phosphonsäuren

22	Nocif en cas d'ingestion.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits en matière de sécurité. Elles ne sauraient donc constituer un engagement de notre part sur des propriétés précises ni sur la composition de ces produits. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que les produits sont adaptés à un domaine d'application particulier ou à une utilisation déterminée. Ces informations n'engagent en aucune façon notre responsabilité en cas de dommages liés à leur utilisation. En tout état de cause, seules nos conditions générales de vente sont applicables.

(||) Indique une révision d'une dépense plus tôt de cette fiche de sécurité.